

**Communiqué
de presse**



Forum de la Mobilité bruxellois & accidentologie (des camions) : *Mise en perspective*

Ce mardi 23 se tiendra la Forum de la Mobilité bruxelloise. La journée débutera par une présentation du volet mobilité de la Déclaration de Politique Régionale par la Ministre bruxelloise de la Mobilité, des Travaux publics et de la **Sécurité routière**.

S'agissant, précisément de la **Sécurité routière** à Bruxelles, l'UPTR s'imagine que la matinée débutera par **une minute de silence**, à la mémoire des victimes de la politique d'(im)mobilité portée par la Ministre Elke Van den Brandt.

**Et pour cause : A Bruxelles, en 2025, le nombre de morts sur les routes a doublé.
Il est passé de 10 tués à 20 ! Un tragique record ...**

Les causes (et responsabilités politiques ...) sont clairement identifiées.
Elles portent un nom : **Trottinettes électriques**.

« Comme chaque année, l'UPTR procède à une étude approfondie du [baromètre annuel de la sécurité routière](#) établi par l'institut VIAS. Cette analyse comparative permet à l'UPTR de dégager de précieux enseignements dans le cadre de ses missions d'informations et de défense professionnelle.

La sécurité routière constitue en effet une priorité politique légitime, de même qu'une préoccupation quotidienne majeure pour chaque entreprise de transport ainsi que pour chaque conducteur professionnel. », précise Michaël Reul, Secrétaire Général de la fédération professionnelle du secteur Transport & Logistique.

Les principales conclusions de Vias pour l'année 2025 sont les suivantes :

Un nombre de tués historiquement bas

En 2025, le nombre de décès sur les routes a atteint son niveau le plus bas jamais enregistré. 445 personnes ont perdu la vie l'an dernier, contre 455 en 2024 (-2 %), mais cela représente quand même plus de 8 tués en moyenne chaque semaine. En revanche, le nombre d'accidents corporels a augmenté, passant de 35.605 à 36.621 (+3 %).

Des accidents de moins en moins graves

Le fait qu'il y ait plus d'accidents, mais moins de décès, montre que la gravité des accidents diminue. En 2016, on comptait encore en moyenne 16 décès pour 1 000 accidents corporels, contre 12 en 2025.

Évolution du nombre d'accidents corporels et du nombre de victimes, Belgique

Evolution
2024-2025

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	#	%
Accidents corporels	39.840	37.796	38.193	37.381	29.942	34.282	37.322	36.568	35.605	36.621	+1.016	+2,9%
Total victimes	51.561	48.786	49.022	47.402	36.771	42.139	45.692	44.863	43.851	45.044	+1.193	+2,7%
Tués	643	580	583	618	483	484	520	483	455	445	-10	-2,2%
Blessés	50.918	48.206	48.439	46.784	36.288	41.655	45.172	44.380	43.396	44.599	+1.203	+2,8%

Baisse en Wallonie et en Flandre, forte augmentation à Bruxelles

En Wallonie, le nombre de décès a diminué, passant de 197 à 191 (-3 %). En Flandre, 234 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la route en 2025. C'est 14 de moins qu'en 2024 (-6 %). **À Bruxelles, la tendance n'est pas du tout favorable. Le nombre de décès sur les routes y a doublé, passant de 10 à 20. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 2022.**

Le nombre d'accidents corporels a, lui, augmenté de 3 % dans chaque région. En Wallonie, il est passé de 9902 à 10.190 ; en Flandre, de 22.024 à 22.642 et à Bruxelles de 3679 à 3789.

Évolution du nombre d'accidents corporels impliquant un cycliste et du nombre de cyclistes victimes, Belgique

Evolution
2024-2025

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	#	%
Accidents corporels	9.421	9.150	10.060	10.320	9.830	10.377	11.892	11.278	10.878	11.649	+7	+7,1%
Total victimes	9.584	9.247	10.244	10.539	10.121	10.572	12.128	11.478	11.073	11.923	+8	+7,7%
Tués	80	67	85	91	85	75	95	98	86	79	-7	-8,1%
Blessés	9.504	9.180	10.159	10.448	10.036	10.497	12.033	11.380	10.987	11.844	+8	+7,8%

Hausse du nombre de décès parmi les utilisateurs de trottinettes électriques

Le nombre de tués parmi les piétons a diminué, passant de 70 à 52, soit le niveau le plus bas jamais enregistré. On observe également une tendance favorable chez les cyclistes (de 86 à 79 décès) et les occupants de voitures (de 198 à 191).

En revanche, le nombre de décès de personnes se déplaçant à trottinette électrique a fortement augmenté en un an, passant de 4 à 13 décès. Le nombre d'accidents corporels a également augmenté de 34 % pour cette catégorie d'usagers.

Comme de coutume, l'UPTR a procédé à la mise en perspective des chiffres le plus essentiels du dernier baromètre annuel de VIAS, notamment par rapport aux incidents « **impliquant** » les camions.

Évolution du nombre d'accidents corporels impliquant un poids lourd et du nombre de victimes dans ces accidents, Belgique

											Evolution 2024-2025	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	#	%
Accidents corporels	2.066	2.139	2.035	1.970	1.596	1.738	1.736	1.716	1.632	1.550	-82	-5,0%
Total victimes	2.848	2.826	2.777	2.600	2.029	2.203	2.241	2.168	2.041	1.981	-60	-2,9%
Tués	106	104	106	107	83	92	91	76	69	72	+3	+4,3%
Blessés	2.742	2.722	2.671	2.493	1.946	2.111	2.150	2.092	1.972	1.909	-63	-3,2%

Pour l'UPTR, de cette analyse statistique, les conclusions suivantes méritent d'être soulignées :

- ✓ Les accidents corporels qui interviennent sur **autoroutes** pèsent pour 7,08 % de l'ensemble de accidents corporels et pour 14,60 % des tués.

Les accidents « impliquant » les **camionnettes**, pèsent pour 8,71% des accidents corporels (en diminution) et pour 11,24 % des tués.

- ✓ Les accidents corporels « impliquant » les **camions** s'inscrivent en diminution (structurelle, d'année en années). Ils pèsent pour 4,23% des accidents corporels mais 16,18% des tués (en diminution).

- ✓ **Les cyclistes (79) et trottinettistes (13) pèsent pour 20,67 % des tués sur la route.**

A noter que les chiffres relatifs aux accidents corporels impliquant cyclistes et trottinettistes « ne représentent que la partie visible de l'iceberg. En effet, certains utilisateurs victimes d'une chute ne font pas appel à la police et il n'y a donc aucune trace de leur accident dans les statistiques officielles » (dixit VIAS, baromètre annuel 2024)

Pour l'UPTR, ces réalités statistiques permettent de tirer quelques conclusions assez évidentes.

« Le harcèlement policier auquel les conducteurs de camions sont quotidiennement confrontés le long des autoroutes relève aujourd'hui de l'indécence. Les amendes imposées aux transporteurs sont totalement déconnectées de toute réalité liée aux questions de sécurité routière.

Si les autorités politiques (bruxelloises) avaient réellement voulu s'attaquer à la problématique de l'insécurité routière, ce sont des dizaines de morts et des milliers blessés qui auraient été évités. A Bruxelles, avec un bulletin de 100% d'augmentation du nombre du morts (20 au lieu de 10), il est possible de remplir comme Ministre de la Mobilité ! Est-il possible d'envoyer un message politique plus affligeant ? » conclut le Directeur de l'UPTR.

À propos de l'UPTR

En tant que fédération professionnelle nationale reconnue, l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) défend les intérêts économiques du secteur du transport et de la logistique en Belgique depuis 1937. L'organisation patronale représente de manière constructive les indépendants et les entreprises dans les dossiers de lobbying sur les questions économiques, fiscales, sociales et environnementales. L'UPTR est le point de contact central de pas moins de 2.600 entreprises du secteur du transport et de la logistique. La fédération professionnelle informe ses membres de manière transparente des évolutions du secteur par le biais de son propre magazine et de

ses mailings 'flash'. De plus, de nombreux services sont proposés par l'UPTR à ses membres, comme entre autres, son service juridique spécialisé, la récupération des accises 'diesel professionnel' et de la TVA, la fourniture de lettres de voiture CMR et de boitiers de paiement des routes à péages.